



Commission scolaire francophone Territoires du Nord-Ouest

L'école francophone, l'avantage par excellence

Suppléance en enseignement ou remplacement occasionnel

La commission scolaire francophone demande les documents suivants pour que votre demande soit considérée :

- Formulaire d'application (Fiche de renseignement personnel GTNO);
- Votre curriculum vitae;
- Vérification du casier judiciaire (Document original et daté de moins de 6 mois);
- Formulaires TD1 et TD1NT- Déclaration des crédits d'impôt personnel pour 2013;
- Formulaire de consentement d'utilisation de l'internet et du courrier électronique (GTNO);
- Spécimen de chèque et l'autorisation de dépôt direct (GTNO)
- Serment ou affirmation d'office (GTNO)

Voici la marche à suivre pour devenir suppléant dans l'une des écoles de la CSFTNO

1- Vous devez vous présenter directement au service de secrétariat de l'école Allain St-Cyr ou de l'école Boréale et l'on vous remettra un document d'application. Nous n'envoyons pas le document par courrier électronique ou par la poste.

2- Si votre candidature est retenue, une entrevue vous sera accordée. Nous communiquerons avec vous pour convenir d'un rendez-vous.

3- Suite à la rencontre, si vous êtes recommandé pour de la suppléance ou du remplacement occasionnel, vos références seront vérifiées.

4- Si vos références sont satisfaisantes, le département des ressources humaines vous transmettra par courriel des documents d'embauche que vous devrez compléter et nous retourner. Votre nom sera alors ajouté sur la liste d'appel.

* Nous remercions sincèrement tous les candidats et candidates, mais nous communiquerons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.

Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest
207 - 1915, 48^e Rue, C.P. 1980, Yellowknife, TNO X1A 2P5
Tel : (867) 873-6555 Fax : (867) 873-5644
www.csftno.com csftno@gov.nt.ca



Commission scolaire francophone Territoires du Nord-Ouest

Formulaire d'intérêt - suppléance

ÉCOLE: ALLAINS-CYR (Yellowknife) BORÉALE (Hby River)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Date de naissance : (Jour Mois/Année) _____ N.A.S. : _____

Disponibilité à partir de/du _____

FORMATION SCOLAIRE

Le diplôme d'études secondaires est nécessaire pour postuler. Vous devez fournir une copie de votre diplôme.

Études secondaires

Nom et adresse de l'établissement où les études secondaires ont été terminées :

Date de la fin des études secondaires : _____

Études postsecondaires (le cas échéant) :

Les relevés de notes ou la copie des diplômes sont nécessaires pour la détermination de l'échelle salariale. Les documents seront envoyés au bureau du registraire des Territoires du Nord-Ouest pour évaluation et approbation.

Nom de l'établissement d'enseignement postsecondaire : _____

De : Mois _____ Année _____ À : Mois _____ Année _____

Diplôme obtenu : _____

Avez-vous une formation en enseignement? Oui Non

#du certificat _____ Province/Territoires de délivrance _____

Date d'expiration _____

DÉCLARATION

J'atteste par la présente que mes réponses pour autant que je sache, sont exactes et complètes;

J'autorise l'examen des attestations qui figurent sur ce formulaire et je conviens de fournir promptement les données supplémentaires requises.

Signature

Date

**Employee Information Request
Human Resource Information System**



Employee ID #	
Employee Record #	
Date of Hire	

The information on the form must be completed for the Human Resource Information System. This data is required to update and maintain our employee database and will be held in the strictest of confidence. Please submit this form to your Human Resource Officer.

Remember you need to call the Benefits phone number in your Job Offer Letter to book yourself for a documentation session. You will need to bring applicable certificates, including; marriage certificate, divorce decree, your birth certificate and the birth certificate of your spouse and dependants to documentation with you.

Please Print

Last Name		First Name		Initial	S.I.N.
Date of Hire	dd/mm/yy	Street Address			
Mailing Address		Same as Above			
City/Town		Territory/Province	Postal Code	Country	
Email Address		Telephone Day ()	Other Evening/Fax ()	Cell ()	
Marital Status (Circle One) Married Divorced Single Common-Law Widow (er)					Marital/Common-Law Status Date dd/mm/yy
Gender M / F	Birth Location	City / Town	Province	Country	Date of Birth dd/mm/yy

Emergency Contact Information

Contact Name	Name	Relationship	Primary Contact	Yes	No
Address					
City/Town		Territory/Province	Postal Code	Country	
Telephone Day ()		Evening / Fax ()		Cell ()	

Declaration

I verify that the statement made by me in this form is true and complete. I further understand and agree that false statements may result in dismissal.

Signature _____ Date _____

Information Entered By _____ Date _____



DIRECT DEPOSIT REQUEST

The Government of the Northwest Territories (GNWT) currently deposits your bi-weekly pay by DIRECT DEPOSIT to any Canadian chartered bank. The bank account must be with a Canadian Financial Institution. You will have your earnings deposited to your savings or chequing account. These monies will be available to you at the banks' opening on each payday with an exception for some of the Credit Unions in the province of Quebec where this transaction may take up to 48 hours.

HOW DIRECT DEPOSIT WORKS

You can enter all your banking information on-line through self-service. If you need to change your banking information, you can also change it on-line. You do not need this form or a void cheque to enter or change the information on-line. Changes may take up to one pay cycle to be effective. Follow this link for instructions on entering your information: www.hr.gov.nt.ca/intranet/peoplesoft/instructions/

If you do not have access to a computer, you can provide the GNWT with your bank account information by completing the enrollment form below. If you are NOT entering the information online through self service, you must attach a personalized deposit slip or cheque marked "VOID" to the enrollment form. (*)

Once we receive this information from you, we provide account information together with the amount to be deposited to your bank. Your bank then deposits your pay directly into your account on payday at your specified branch in Canada.

RETURN THIS FORM TO:

Human Resource Payroll Office in Yellowknife (Laing 2nd Floor)
Or
Regional Human Resource Office

REQUEST FOR PAYMENT BY DIRECT DEPOSIT

Employee Name:		Employee SIN #:	
Department:			
Bank Name:		Bank Location:	
Bank Number:	Transit Number:	Account Number:	
Chequing Account(*) <input type="checkbox"/>		Savings Account(*) <input type="checkbox"/>	
<p>The GNWT is hereby authorized and requested to credit payroll accounts due me to my account with the bank designated above until cancelled by me in writing. If this banking institution is outside the Northwest Territories, I understand there may be a delay in the funds reaching my account. In the event a delay is the result of funds being directed to the wrong account through my error, I understand the GNWT will not issue a replacement cheque until the funds have been electronically returned to the Government Bank Account.</p>			
_____ Signature of Employee		_____ Date (dd/mm/yy)	
Date Stamps		_____ Entered By	_____ Date (dd/mm/yy)
		_____ Verified By	_____ Date (dd/mm/yy)



Commission scolaire francophone
Territoires du Nord-Ouest

*L'école francophone, l'avantage par
excellence*

_____ le _____ 202__

Détachement de Yellowknife/Hay River

Objet : _____ à l'école *Boréale*

À qui de droit,

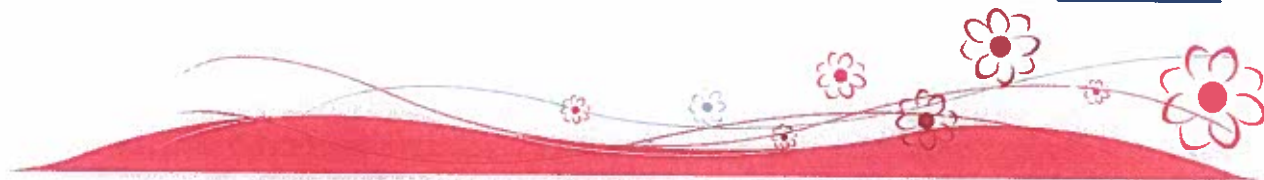
Cette lettre a pour but de confirmer que Monsieur/Madame _____ sera
suppléant/enseignant à l'école _____ en _____ 202__. Pour ce faire, il/elle a
besoin de faire faire un casier judiciaire, avec secteur vulnérable.

Merci de procéder avec cette demande.

Sincèrement,

Yvonne Careen
Directrice générale

c.





Instructions: Déclaration d'antécédents judiciaires

Casier judiciaire

- Un casier judiciaire certifié est le sommaire des infractions d'un individu ayant mené à des déclarations de culpabilité ou de non-culpabilité (sur autorisation), pouvant être divulgué conformément aux lois fédérales, et reposant sur une vérification du casier judiciaire à partir des empreintes digitales.

Directives supplémentaires

- Inscrivez votre nom et votre date de naissance exactement comme ils figurent sur le formulaire 6388, Consentement à la divulgation d'informations de police.
- Inscrivez une accusation criminelle par ligne.
- Précisez la date de la sentence et le lieu où l'infraction a été commise.

Avis importants

- La confirmation d'une déclaration d'antécédents judiciaires ne constitue pas un casier judiciaire certifié par la GRC.
- La confirmation d'une déclaration d'antécédents judiciaires peut ne pas contenir toutes les déclarations de culpabilité au criminel.
- Le présent formulaire doit être rempli pour recevoir une copie des déclarations de culpabilité au criminel d'un adulte tirées du répertoire national des casiers judiciaires de la GRC.
- Un casier judiciaire certifié ne peut être délivré que si des empreintes digitales ont été transmises au répertoire national des casiers judiciaires de la GRC.
- Le présent formulaire doit être rempli si vous demandez une copie de vos condamnations criminelles. Seul le détachement où vous demeurez peut fournir ce service.



Déclaration d'antécédents judiciaires

Il faut remplir le présent formulaire et le joindre au formulaire 6388 de la GRC - Consentement à la divulgation d'informations policières

Numéro de référence

Demandeur			
Nom de famille	Prénom 1	Prénom 2	
Nom de jeune fille ou autres noms de famille	Sexe <input type="radio"/> Homme <input type="radio"/> Femme	Date de naissance (aaaa-mm-jj)	
Adresse actuelle	Ville	Province	Code postal (A9A 9A9)

Attestation de vérification de casier judiciaire

Nota: Un casier judiciaire certifié ne peut être délivré que si des empreintes digitales ont été transmises au répertoire national des casiers judiciaires de la GRC.

La déclaration d'antécédents judiciaires

- Ne constitue pas un casier judiciaire certifié par la GRC.
- Peut ne pas contenir toutes les déclarations de culpabilité au criminel.

À déclarer

- Toutes les déclarations de culpabilité relatives à des infractions à une loi fédérale.

À ne pas déclarer

- Absolutions inconditionnelles (renseignements divulgués pour une période d'un an).
- Absolutions sous conditions (renseignements divulgués pour une période de trois ans).
- Infractions commises alors que vous étiez « adolescent » (âgé de douze ans ou plus, mais moins de dix-huit), en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*
- Accusations pour lesquelles vous n'avez pas été reconnue coupable, p. ex. accusations retirées ou rejetées.
- Infractions aux lois provinciales ou aux règlements municipaux.
- Accusations portées à l'extérieur du Canada.
- Accusations pour lesquelles vous avez reçu un arrêt des procédures (divulguées à la fin de la période de rétention).

Infraction	Date de la sentence (aaaa-mm-jj)	Lieu

Signature

J'atteste que l'information fournie est, à ma connaissance, exacte.

Signature du demandeur	Date (aaaa-mm-jj)
------------------------	-------------------

Reçu par

Nom de l'employé	SIGRH	Timbre ou sceau du détachement
Signature	Date (aaaa-mm-jj)	



FRP	GRC PPU 005
FRP	GRC PPU 030

Consentement à une vérification visant à déterminer toute condamnation pour une infraction sexuelle à l'égard de laquelle une suspension du casier (réhabilitation) a été octroyée ou délivrée (Vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables)

Numéro de référence (à remplir par le détachement)

- Le présent formulaire doit être soumis avec le formulaire 6388 - Consentement à la divulgation d'informations policières.
- Le présent formulaire doit être rempli par toute personne qui postule un emploi auprès d'un particulier ou d'une organisation responsable du bien-être d'un ou de plusieurs enfants ou personnes vulnérables, lorsque l'emploi la placerait en situation d'autorité ou de confiance vis-à-vis des enfants ou des personnes vulnérables et qu'elle souhaite consentir à la vérification des relevés de condamnations criminelles qui permettra d'établir si elle a déjà fait l'objet d'une condamnation pour une infraction sexuelle mentionnée à l'annexe de la *Loi sur le casier judiciaire* à l'égard de laquelle une suspension du casier (réhabilitation) lui a été octroyée ou délivrée.
- À n'utiliser que pour les organisations au Canada.

Identification du demandeur		
Nom de famille légal actuel (requis)		Prénom légal actuel (requis)
Sexe <input type="radio"/> Homme <input type="radio"/> Femme		Date de naissance (requis; aaaa-mm-jj)
Motifs du consentement		
Je postule un emploi rémunéré ou à titre bénévole auprès d'un particulier ou d'une organisation responsable du bien-être d'un ou de plusieurs enfants ou personnes vulnérables.		
Titre de l'emploi rémunéré ou à titre bénévole		Nom du particulier ou de l'organisation
Précisions concernant les responsabilités à l'égard des enfants ou des personnes vulnérables		
Type de position <input type="radio"/> Emploi rémunéré (frais ci-inclus) frais de traitement <input type="radio"/> Emploi à titre bénévole (lettre de l'organisation sans but lucratif ci-jointe)		
Consentement		Empreinte digitale
Je, consens par la présente à ce qu'une recherche soit effectuée dans le fichier automatisé des relevés de condamnations géré par la Gendarmerie royale du Canada pour vérifier si j'ai déjà fait l'objet d'une condamnation pour toute infraction sexuelle mentionnée à l'annexe de la <i>Loi sur le casier judiciaire</i> à l'égard de laquelle une suspension du casier (réhabilitation) m'a été octroyée ou délivrée.		Pour les fiches CardScan seulement.
Je sais que, par suite de ce consentement, si la vérification permet de constater qu'il existe un dossier ou relevé d'une condamnation pour une infraction mentionnée à l'annexe de la <i>Loi sur le casier judiciaire</i> à l'égard de laquelle une suspension du casier (réhabilitation) m'a été octroyée ou délivrée, le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada doit remettre au ministre de la Sécurité publique le dossier ou relevé. Ce dernier peut communiquer à un corps policier ou à un autre organisme autorisé tout ou partie des renseignements contenus dans le dossier ou relevé. Le corps policier ou l'autre organisme autorisé me communiquera les renseignements et, si j'y consens par écrit, les communiquera au particulier ou à l'organisation susmentionnée ayant présenté la demande de vérification.		
Organisme contributeur		
Signature du demandeur		Date (aaaa-mm-jj)
Vérification		
Nom du vérificateur		
Titre		Date de réception (aaaa-mm-jj)
		Doigt



Instructions : Consentement à la divulgation d'informations policières

Vérification de casier judiciaire/des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables

- Lorsque vous faites une demande de vérification de casier quelconque, vous devez donner votre consentement. En donnant un tel consentement signé, vous indiquez que vous comprenez quelle est chacune des sources d'information qui seront vérifiées par le service de police ou l'autre organisme autorisé. Le présent document vise à vous permettre de comprendre ces sources.
- Il existe deux sources d'information contenant ce qu'on appelle les informations policières. Sous réserve de votre consentement, ces deux sources d'information sont interrogées afin de déterminer si elles contiennent des renseignements personnels vous concernant et pouvant être divulgués conformément aux lois applicables :
 1. Les fichiers des banques de données d'enquête et de renseignements, auxquelles contribuent les services canadiens de police par le biais du système du Centre d'information de la police canadienne (CIPC).
 2. Les informations policières locales contenues dans les systèmes de gestion des dossiers d'incidents du service de police local.

Casier judiciaire

- Le répertoire national des casiers judiciaires du Canada est tenu par la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Au Canada, un casier judiciaire est créé par la soumission des empreintes digitales suspectes d'un individu, prélevées à l'aide d'un rouleau encreur ou d'un balayage électronique. La création d'un casier judiciaire comporte la soumission d'un jeu initial d'empreintes d'un individu accusé d'une infraction. La mise à jour de ce casier judiciaire comporte la soumission des empreintes digitales de l'individu, chaque fois qu'il est accusé d'une infraction par la suite. Ces empreintes servent à la vérification de l'identité de l'individu dans les fiches existantes du répertoire national des casiers judiciaires de la GRC. Le jugement (ou résultat des accusations), une fois prononcé par le tribunal, est consigné sur la fiche dactyloscopique et transmis au répertoire national des casiers judiciaires de la GRC. La divulgation des renseignements sur les antécédents judiciaires tenus par la GRC est régie par les lois fédérales et la *Directive ministérielle sur la divulgation par la Gendarmerie royale du Canada de renseignements sur les antécédents judiciaires*. Étant donné que la *Loi sur l'identification des criminels* ne permet la prise des empreintes digitales que dans le cas d'une infraction mixte ou d'une infraction punissable par mise en accusation, le répertoire national des casiers judiciaires de la GRC est axé sur les empreintes digitales et ne contient que des renseignements relatifs à ces deux catégories d'infractions. Les infractions punissables par procédure sommaire sont versées au répertoire national si elles sont communiquées à la GRC dans le cadre d'un incident concernant une infraction mixte ou punissable par mise en accusation. Nota : Les services de police ne sont pas légalement tenus de signaler les infractions à la GRC, sauf dans les cas d'infractions mixtes ou punissables par mise en accusation commises à l'adolescence. Une recherche dans les dossiers de la police locale peut donc révéler des renseignements sur des antécédents judiciaires qui n'ont pas été communiqués à la GRC.
- Si l'on n'a jamais pris vos empreintes digitales relativement à une arrestation ou à une accusation, vous n'avez alors pas de casier dans le répertoire national des casiers judiciaires de la GRC. Si, toutefois, vous avez un casier judiciaire, mais que vos empreintes n'ont pas été prises à chaque accusation ou condamnation, votre casier judiciaire ne représente pas tous vos antécédents judiciaires.

Suspension du casier (réhabilitation)

- Un adulte qui a un casier judiciaire peut faire une demande de suspension du casier (réhabilitation) à la Commission nationale des libérations conditionnelles à l'égard d'une ou de plusieurs condamnations. Lorsqu'une demande de suspension du casier (réhabilitation) est reçue, toute mention de la condamnation dans le casier judiciaire tenu par la GRC, à l'égard de laquelle une suspension du casier (réhabilitation) a été accordée, est scellée et n'est plus accessible aux services de police ou à toute personne autre que le sujet visé par le casier. La divulgation de l'infraction visée par la suspension du casier (réhabilitation) ne peut se faire qu'avec le consentement du ministre de la Sécurité publique du Canada.
- Une suspension du casier (réhabilitation) n'efface pas une condamnation. Elle ne permet pas à quelqu'un d'affirmer qu'il n'a pas de casier judiciaire. Un individu qui a obtenu une suspension du casier (réhabilitation) doit répondre, lorsqu'on lui pose la question : « Oui, j'ai été déclaré coupable d'une infraction criminelle à l'égard de laquelle j'ai obtenu une suspension du casier (réhabilitation) ».
 - En raison du caractère délicat de ce processus, seuls les services de police ou les autres organismes autorisés par le ministre provincial ou territorial de la Sécurité publique peuvent traiter les réponses du système générées par les vérifications des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables.

Infractions commises à l'adolescence

- La *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* limite l'utilisation des renseignements relatifs aux accusations déposées pour des infractions commises à l'adolescence (moins de dix-huit ans). Les renseignements relatifs à ces accusations ne peuvent être divulgués qu'avec votre consentement signé et que lorsqu'une loi fédérale ou provinciale ou qu'un règlement municipal l'exige à des fins d'emploi ou de bénévolat auprès de ces organismes.
- Il y a deux exceptions à cette règle :
 1. Les cas où l'adolescent s'est vu imposer une peine applicable aux adultes;
 2. Les cas où l'individu se voit imposer une peine applicable aux adultes, avant la mise sous scellés des accusations portées contre lui à l'adolescence. Dans de tels cas, l'article 119 de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* stipule que les accusations portées contre un adolescent sont régies par les mêmes règles de divulgation que celles qui s'appliquent aux condamnations d'un adulte.

Données d'enquête et de renseignements contenues dans le CIPC

- Les services canadiens de police utilisent le CIPC pour échanger des renseignements sur des personnes, des biens, des véhicules et des navires dans le cadre d'activités d'exécution de la loi. Une fiche inscrite au CIPC appartient au service de police qui l'a inscrite. Il faut obtenir la permission du service contributeur pour utiliser cette fiche dans le cadre d'une enquête ou d'une prise de décision. Voici des exemples de fiches relatives aux personnes : personnes recherchées, personnes en probation ou faisant l'objet d'une ordonnance du tribunal, personnes accusées d'infractions dont le procès est en cours. La divulgation et l'utilisation de ces renseignements dans le cadre d'une vérification de casier judiciaire ou des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables sont régies par les lois s'appliquant au service de police détenteur de la fiche.
- L'existence de ces types de fiches relativement à une personne ne prouve pas que la personne a un casier judiciaire. Les fiches indiquant qu'une personne a été accusée d'une infraction criminelle peuvent signifier que la personne a un casier judiciaire, sous réserve toutefois d'une vérification du répertoire des casiers judiciaires de la GRC, par l'intermédiaire du service ayant inscrit les renseignements au CIPC.

Informations policières locales

- Les informations policières locales comportent des saisies de données non criminelles lorsque la police répond à un appel ou à une plainte. Cette activité d'enquête est habituellement consignée dans le Système de gestion des dossiers d'incidents du service de police. Les informations divulguées lors d'une demande de vérification de casier judiciaire ou des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, dans les systèmes de dossiers de la police locale, comprennent tous renseignements défavorables (p. ex. engagement de garder la paix) indiquant de mauvais rapports entre l'individu et la police. Par « renseignements défavorables », on entend un incident où le demandeur fait l'objet d'une plainte fondée relative à une infraction à une loi fédérale ou provinciale : un suspect véritable accusé d'une infraction à une loi fédérale ou provinciale, qu'il ait été acquitté ou déclaré coupable. Les dossiers où le demandeur est réputé être uniquement une « victime » ou un « témoin » ne constituent pas des renseignements défavorables. La divulgation et l'utilisation de ces renseignements dans le cadre d'une vérification de casier judiciaire ou des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables sont régies par les lois s'appliquant au service de police détenteur du dossier. De nombreux territoires disposent de lois relatives à l'utilisation et à la divulgation des renseignements personnels concernant la santé mentale d'une personne. Il incombe au service de police d'appliquer ces lois.
- L'existence de ces types de dossiers de la police locale relativement à une personne ne prouve pas que la personne a un casier judiciaire. Les dossiers de la police locale indiquant qu'une personne a été accusée d'une infraction criminelle peuvent signifier que la personne a un casier judiciaire, sous réserve toutefois d'une vérification du répertoire national des casiers judiciaires tenu par la GRC.



Consentement à la divulgation d'informations policières

Renseignements sur le demandeur			
Nom de famille		Prénom 1	Prénom 2
Sexe <input type="radio"/> Homme <input type="radio"/> Femme		Adresse actuelle	
Ville	Province	Code postal (A9A 9A9)	Numéro de téléphone (avec indicatif régional)
Lieu de naissance		Prénom usuel ou surnom	Nom de jeune fille ou tout autre nom de famille
Nom à la naissance		Anciens noms ou noms changés légalement	
Anciennes adresses			
Adresse antérieure si vous êtes à l'adresse actuelle depuis moins de 5 ans			
Adresse		Ville	Province
Consentement			
<p>Important - Consentement Éclairé (donné par l'individu) : À titre d'individu donnant un consentement éclairé à l'examen et à la divulgation de données tirées de ces sources d'informations de police, il est important de comprendre la nature des informations qu'elles peuvent contenir. En acceptant, vous autorisez que des renseignements personnels vous concernant soient divulgués à un employeur potentiel ou à un organisme, et vous reconnaissez que vous comprenez que votre admissibilité pourra être déterminée en fonction des informations divulguées. Les critères d'admissibilité sont établis et contrôlés par l'employeur ou l'organisme, et non par le service de police ou l'autre organisme autorisé qui procède aux vérifications. Le service de police ou l'autre organisme autorisé n'interviennent pas et ne sont pas responsables en ce qui concerne les décisions prises par l'employeur ou l'organisme.</p>			
Signature du demandeur			
Je consens à la consultation des dossiers et des renseignements disponibles au moment où la recherche est effectuée, notamment les données de non-condamnation, les accusations devant les tribunaux, les verdicts ou déclarations de culpabilité et les ordonnances du tribunal enregistrés à mon nom dans le répertoire national des casiers judiciaires et dans les fichiers locaux accessibles au service de police. Je comprends que s'il existe des renseignements ou un casier possible, ils ne seront pas divulgués tant que l'identité n'aura pas été confirmée par moi-même ou par des empreintes digitales.			
Signature			Date du consentement (aaaa-mm-jj)
Organisation qui fait la demande			Empreinte digitale
<input type="checkbox"/> Le demandeur doit se présenter en personne afin d'obtenir les résultats de la vérification de casier judiciaire			Pour envois CardScan seulement
Nom de l'organisme qui demande et doit obtenir les résultats de la vérification de casier judiciaire			
Nom de la personne ou de l'organisme		Adresse	
Ville	Province	Code postal (A9A 9A9)	
Dispense concernant le consentement à la divulgation d'informations à la tierce partie			
Je consens à la divulgation des informations tirées des fichiers accessibles, à la personne autorisée de l'organisme, de la société ou de l'entreprise indiqué ci-dessus.			
Signature		Date (aaaa-mm-jj)	Doigt
Type de vérification de casier judiciaire à effectuer			
À remplir par le demandeur (veuillez initialement les types de vérification de casier judiciaire demandée)			
Type	Description	Autre exigence	Initiale
Vérification nominale de casier judiciaire	Une recherche effectuée dans les casiers judiciaires actifs du répertoire national des casiers judiciaires de la GRC à partir du nom et de la date de naissance du sujet. Elle permet de déterminer l'existence possible d'un casier judiciaire. Cette vérification sert généralement de recherche préliminaire afin de déterminer s'il y a lieu de procéder à une vérification dactyloscopique du casier judiciaire. La vérification peut inclure une recherche dans les dossiers des tribunaux et une interrogation des systèmes de gestion des dossiers d'autres services de police au moyen du Portail d'informations policières (PIP) ou autres systèmes d'échange de données.	S/O	
Vérification dactyloscopique de casier judiciaire	Une recherche effectuée dans le répertoire national des empreintes digitales et des casiers judiciaires de la GRC à partir des empreintes digitales du sujet. Les résultats de la recherche produiront un document contenant des renseignements sur les antécédents judiciaires où l'identité du demandeur a été confirmée par des empreintes digitales.	S/O	
Vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables	Il s'agit de la vérification la plus complète. Elle comprend une interrogation, par nom et par date de naissance, du système de gestion des dossiers du service de police local (plus connu sous le nom de recherche dans les fichiers locaux), ainsi que des banques de données d'enquête, de renseignements et de l'identité judiciaire du CIPC. Peuvent s'y ajouter une recherche dans les dossiers des tribunaux et une interrogation des systèmes de gestion des dossiers d'autres services de police au moyen du Portail d'informations policières (PIP) ou autres systèmes d'échange de données.	<input type="checkbox"/> Formulaire 3923 rempli et joint	
Déclaration d'antécédents judiciaires	Le détachement de la GRC fournit la liste de toutes les condamnations criminelles et les renseignements connexes figurant dans le casier judiciaire du CIPC. Ces renseignements ne peuvent être fournis que par le détachement où réside le demandeur.	<input type="checkbox"/> Formulaire 6359 rempli et joint	
Pièces d'identité fournies			
À remplir par l'employé de la GRC			
N° de type de pièce d'identité du demandeur 1	N° de type de pièce d'identité du demandeur 2	Nom de l'employé de la GRC	Numéro SIGRH